

PROCÉDURE RELATIVE À L'UTILISATION DES DRAPEAUX DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON

1. But de la procédure

Préciser les démarches relatives à la disposition, à l'entreposage, au transport et à l'entretien des drapeaux pour les cérémonies officielles dans chacun des campus.

2. Disposition des drapeaux

Dans toutes les cérémonies officielles (conférences de presse, lancements, etc.), les drapeaux suivants doivent être présents :

- Drapeau du Canada
- Drapeau du Nouveau-Brunswick
- Drapeau de l'Acadie
- Drapeaux autochtones : drapeau mi'kmaq pour le campus de Moncton et de Shippagan; drapeau wolastoqiyik pour le campus d'Edmundston
- Drapeau de l'Université de Moncton

Le drapeau du Canada doit toujours se retrouver à gauche pour le spectateur qui lui fait face si plus de trois (3) drapeaux sont exposés. Les autres drapeaux doivent être placés par ordre alphabétique s'il s'agit de nations souveraines et par ordre de la date d'entrée dans la Confédération si plusieurs provinces canadiennes sont représentées.

Pour les besoins habituels de l'Université de Moncton, les drapeaux doivent être disposés dans l'ordre suivant :

- Drapeau du Canada (à l'extrême gauche)
- Drapeau du Nouveau-Brunswick
- Drapeau de l'Acadie
- Drapeaux autochtones : drapeau mi'kmaq pour le campus de Moncton et de Shippagan; drapeau wolastoqiyik pour le campus d'Edmundston
- Drapeau de l'Université de Moncton (à l'extrême droite)

Pour toute autre disposition des drapeaux, consultez le [site Web de Patrimoine canadien](#).

3. Demandes d'utilisation des drapeaux

3.1 Campus d'Edmundston

Pour effectuer la réservation de drapeaux au campus d'Edmundston, prière de communiquer au moins deux jours avant le début de l'activité avec le Service des communications (hugues.chiasson@umoncton.ca; (506) 737-5034).

3.1.1 Ensemble de drapeaux officiels

Le Service des communications du campus d'Edmundston dispose d'un ensemble de cinq drapeaux avec hampes et bases (Canada, Nouveau-Brunswick, Acadie, Wolastoqiyik et Université de Moncton). Ils sont utilisés lors de conférences de presse ou d'événements à caractère officiel reconnus par la direction du campus d'Edmundston. Ils sont également utilisés lors d'activités diverses sur le campus d'Edmundston.

3.1.2 Entreposage des drapeaux

Les cinq drapeaux sont entreposés dans le local PSL-029 du pavillon Simon-Larouche.

3.1.3 Transport des drapeaux

Les drapeaux peuvent être transportés par les employés du Service d'entretien et de réparation ainsi que par la personne responsable du Service des communications. Une permission spéciale peut être accordée à toute autre personne pourvu que les drapeaux soient transportés à l'intérieur des édifices du campus. Les drapeaux doivent être manipulés avec soin et transportés de façon à limiter le plus possible le chiffonnement et à conserver la qualité du tissu.

3.1.4 Entretien des drapeaux

Les employés du Service d'entretien et de réparation aviseront le Service des communications de toute tâche apparente ou de chiffonnement excessif au moment de l'utilisation et/ou une fois l'activité terminée. Le Service des communications prendra les mesures nécessaires pour le nettoyage et/ou le repassage avant le début de l'activité.

3.2 Campus de Moncton

Pour effectuer la demande de livraison de drapeaux au campus de Moncton, prière de communiquer avec le Service d'entretien et de réparation par courriel à l'adresse serv-rep@umoncton.ca.

3.2.1 Ensembles de drapeaux officiels

Le campus de Moncton a à sa disposition trois ensembles de cinq drapeaux (Canada, Nouveau-Brunswick, Acadie, Mi'kmaq et Université de Moncton). Ils sont utilisés lors de conférences de presse ou d'événements où le recteur ou une autre personne représentant l'Université prend la parole. Ils sont également utilisés lors d'activités diverses sur le campus de Moncton.

3.2.2 Utilisation des drapeaux

Ensemble #1

L'ensemble #1 doit demeurer dans le local 136 du pavillon Léopold-Taillon, local principal d'activités médiatiques de la Direction des communications, des affaires publiques et du marketing (DSCAPM). Il peut toutefois, quand l'ensemble #2 n'est pas disponible, être changé de local avec l'accord de la DCAPM ou du Service d'entretien et de réparation. L'ensemble #1 ne doit en aucun cas être transporté à l'extérieur du pavillon Léopold-Taillon sans l'autorisation de la DCAPM. La DCAPM en a la priorité en tout temps.

Ensemble #2

L'ensemble #2 peut être utilisé sur l'ensemble du campus de Moncton par un département, un secteur ou une composante de l'Université de Moncton qui en fait la demande auprès du Service d'entretien et de réparation. Il peut également être installé dans une salle sur le campus suivant une demande d'un client externe qui organise une activité sur le campus. L'ensemble #2 ne doit pas être transporté à l'extérieur du campus de Moncton sans l'autorisation de la DCAPM.

Ensemble #3

L'ensemble #3 demeure dans le Salon du chancelier en tout temps et ne doit servir qu'en cas d'urgence si un ou plusieurs drapeaux de l'ensemble #1 ou #2 sont abîmés, et ce avec l'accord de la DCAPM.

3.2.3 Entreposage des drapeaux

Ensemble #1

L'ensemble #1 doit demeurer en tout temps dans le local 136 du pavillon Léopold-Taillon. S'il est utilisé dans un autre local du pavillon, l'ensemble #1 doit être retourné au local 136 par le Service d'entretien et de réparation le plus tôt possible après la fin de l'évènement.

Ensemble #2

L'ensemble #2 est entreposé dans l'entrepôt du local 136 du pavillon Léopold-Taillon de façon à limiter le plus possible le chiffonnement des drapeaux et à conserver la qualité du tissu. L'ensemble #2 doit être entreposé dès la fin de l'évènement, ou le plus tôt possible, par le Service d'entretien et de réparation.

Ensemble #3

Conformément à l'article 2.3, si ces drapeaux sont utilisés ailleurs sur autorisation de la DCAPM, ils doivent être retournés au Salon du chancelier dès la fin de l'évènement, ou le plus tôt possible, par le Service d'entretien et de réparation.

3.2.4 Transport des drapeaux

L'ensemble des drapeaux de la DCAPM doivent être transportés par les employées et employés du Service d'entretien et de réparation. Ils doivent être manipulés avec soin et transportés de façon à limiter le plus possible le chiffonnement et à conserver la qualité du tissu.

3.3.5 Entretien et nettoyage des drapeaux

Entretien

Le Service d'entretien et de réparation avertira de la DCAPM de toute tache apparente ou de chiffonnement excessif au moment de l'utilisation. La DCAPM prendra les mesures nécessaires pour le nettoyage et/ou le repassage avant le début de l'activité.

Nettoyage

Une fois par année, au mois de juin, la DCAPM s'occupera de faire nettoyer à sec les drapeaux.

3.4 Campus de Shippagan

Le campus de Shippagan a à sa disposition cinq drapeaux (Canada, Nouveau-Brunswick, Acadie, Mi'kmaq et Université de Moncton) en permanence sur des mats et socles dans l'amphithéâtre Gisèle-McGraw (SIL 143) ainsi que dans la Salle des Aviseurs (SIL 214).

Les demandes d'utilisation ou de déplacements des drapeaux doivent être adressées au Service d'entretien et de réparation par téléphone au (506) 336-3402.